

Fiche de Données de Sécurité
ULTRACARE ENHANCING STONE SEALER

Fiche du: 06/10/2021 - révision 4

Date de la première édition: 05/18/2017



1. Identification

Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : ULTRACARE ENHANCING STONE SEALER

Autres moyens d'identification

Code commercial : 3004

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé : Mastic

Restrictions à l'utilisation : S.o.

Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur : MAPEI INC. (Canada)

2900 Francis-Hughes Avenue

H7L 3J5 - Laval - QC - CAN

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887

Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

2. Identification des dangers



Classification du produit dangereux

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes et avertissement



Danger

Mentions de danger:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242	Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243	Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à mousse pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucun

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

S.o.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Liste des composants

Concentration (% w/w)	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
25-50 %	OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	CAS:556-67-2	Flam. Liq. 3, H226; Repr. 2, H361; Aquatic Chronic 4, H413	
20-25 %	SILOXANES AND SILICONES, METHYL METHOXY, POLYMERS WITH METHYL SILSESQUIOXANES	CAS:68037-85-4	Flam. Liq. 3, H226	
10-20 %	DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	CAS:541-02-6	Aquatic Chronic 4, H413	
5-10 %	TRIETHOXYCAPRYLYLSILANE	CAS:2943-75-1	Skin Irrit. 2, H315	
1-2.5 %	BUTYL TITANATE	CAS:5593-70-4	Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318	

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation des yeux

Lésions oculaires

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à mousse pour l'extinction.
CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
Produits de combustion dangereux : S.o.
Propriétés explosives : S.o.
Propriétés comburantes : S.o.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.
Éliminer toute source d'ignition.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.
Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.
Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Température de stockage : S.o.

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
Stocker à des températures inférieures à 20 °C. Conserver à distance de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
Éviter l'accumulation de charge électrostatique.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.
Installation électrique de secours.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

Contrôles d'ingénierie appropriés

S.o.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0,35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail. Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

S.o.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur : liquide

Odeur : aromatique

Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible

pH: Aucune donnée disponible

Point de fusion/congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point éclair : 23 °C (73 °F)

Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Aucune donnée disponible

Densité des vapeurs: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Octamethylcyclotetrasiloxane & Decamethylcyclopentasiloxane: 0.12kPa @ 25C

Densité relative : 0.98 g/cm3

Hydrosolubilité: insoluble

Solubilité dans l'huile : Aucune donnée disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible

Température d'auto-allumage : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Viscosité : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Inflammation solides/gaz: Aucune donnée disponible

Autres informations

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Aucune donnée disponible

Miscibilité : Aucune donnée disponible

Liposolubilité : Aucune donnée disponible

Conductibilité : Aucune donnée disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Stabilité chimique

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Risque de réactions dangereuses

Aucun.

Conditions à éviter

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Matériaux incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

Produits de décomposition dangereux

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

OCTAMETHYLCYCLOTETR ASILOXANE	a) toxicité aiguë	LD50 Peau Lapin = 794 µL/kg
		LC50 inhalation rat = 36 g/m ³ 4 h
		LD50 Oral / orale rat = 1540 mg/kg
		LD50 Peau Lapin = 794 µL/kg
		LC50 inhalation rat = 36 g/m ³ 4 h
DECAMETHYLCYCLOPENT ASILOXANE	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat > 24134 mg/kg
TRIETHOXYCAPRYLSILA NE	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 10060 µL/kg
BUTYL TITANATE	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 3122 mg/kg

En l'absence d'autres précisions, les données requises par le règlement et indiquées ci-dessous sont à considérer comme sans objet.

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- k) dynamique de génération du poison, informations sur la division et le métabolisme
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) danger par aspiration

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

Aucun

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Aucun

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Aucun

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :

Aucun

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	CAS: 556-67-2	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Brachydanio rerio > 500 mg/L 96h IUCLID a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Lepomis macrochirus > 1000 mg/L 96h IUCLID
TRIETHOXYCAPRYLYLSILANE	CAS: 2943-75-1	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss > 0,055 mg/L 96h ECHA

Persistance et dégradation

S.o.

Potentiel de bioaccumulation

S.o.

Mobilité dans le sol

S.o.

Autres effets nocifs

S.o.

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

TMD-Numéro ONU: UN1993

ADR - Numéro ONU : 1993

DOT-Numéro ONU: UN1993

IATA - Numéro ONU : 1993

IMDG - Numéro ONU : 1993

Désignation officielle de transport de l'ONU

TMD-Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE - SILOXANES AND SILICONES, METHYL METHOXY, POLYMERS WITH METHYL SILSESQUIOXANES)

ADR-Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE - SILOXANES AND SILICONES, METHYL METHOXY, POLYMERS WITH METHYL SILSESQUIOXANES)

DOT-Appellation propre de transport: Flammable liquids, n.o.s. (OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE - SILOXANES AND SILICONES, METHYL METHOXY, POLYMERS WITH METHYL SILSESQUIOXANES)

IATA-Nom technique: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE - SILOXANES AND SILICONES, METHYL

Classe de danger relative au transport

TMD-Classe: 3

ADR-Classe: 3

DOT-Classe de danger: 3

IATA - Classe : 3

IMDG - Classe : 3

Groupe d'emballage

TMD-Groupe d'emballage: III

ADR - Groupe d'emballage : III

DOT-Groupe d'emballage: III

IATA - Groupe d'emballage : III

IMDG - Groupe d'emballage : III

Dangers environnementaux

Polluant marin : Non

Polluant environnemental : S.o.

Transport en vrac

S.o.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

TMD:

TMD Dispositions particulières: 16

Ministère des transports (DOT) :

DOT - Précautions particulières : B1, B52, IB3, T4, TP1, TP29

DOT-Etiquette(s): 3

DOT-Symbole: N/A

DOT-Avion Cargo: N/A

DOT-Avion passager: N/A

DOT-Bulk: N/A

DOT-Non-Bulk: N/A

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR - Étiquette : 3

ADR-Numéro d'identification du danger : -

ADR-Code de restriction en tunnel : 3 (E)

Air (IATA) :

IATA - Avion de passagers : 355

IATA - Avion CARGO : 366

IATA - Étiquette : 3

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA - Erg : 3L

IATA - Dispositions particulières : A3

Mer (IMDG) :

IMDG - Code d'arrimage : Category A

IMDG - Note d'arrimage : -

IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG - Dispositions particulières : 223 274 955

IMDG - Page : N/A

IMDG - Étiquette : N/A

IMDG - EMS : F-E, S-E

IMDG - MFAG : N/A

15. Informations sur la réglementation**Canada - Réglementations fédérales****LIS - Liste Intérieure des Substances****Inventaire LIS:**

Liste des substances inclus dans la LIS: OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE

cas: 556-67-2

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE
TRIETHOXYCAPRYLYLSILANE
BUTYL TITANATE

cas: 541-02-6
cas: 2943-75-1
cas: 5593-70-4

LES - Liste Extérieure des Substances

Inventaire LES:

Liste des substances inclus dans la LES: SILOXANES AND SILICONES, METHYL METHOXY, POLYMERS WITH METHYL SILSESQUIOXANES cas: 68037-85-4

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

États-Unis - Réglementations fédérales

TSCA - Toxic Substances Control Act

Inventaire TSCA:

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

Substances énumérées dans le TSCA:

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	est énuméré dans le TSCA	Section 8b Section 8a - PAIR Section 12b
SILOXANES AND SILICONES, METHYL METHOXY, POLYMERS WITH METHYL SILSESQUIOXANES	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	est énuméré dans le TSCA	Section 8b Section 8a - PAIR
TRIETHOXYCAPRYLYLSILANE	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
BUTYL TITANATE	est énuméré dans le TSCA	Section 8b

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

Section 304 - Substances dangereuses :

Aucune substance énumérée

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

Aucune substance énumérée

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA :

Aucune substance énumérée

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

Aucune substance énumérée

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

Aucune substance énumérée

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

Aucune substance énumérée

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

Aucune substance énumérée

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

Aucune substance énumérée

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

16. Autres informations

Fiche du: 2021-06-10 - révision 4

Une attention raisonnable a été utilisée pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérée comme exacte à la date effective donnée. C'est la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Code	Description
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.

Paragraphes modifiés de la révision précédente :

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES